



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

DREAL PACA 1/1	
iv°	
Arrivé le :	27 NOV. 2013
SBEP	
STELAC	

Paris, le 14 NOV. 2013

Direction de l'Eau et de la Biodiversité
Sous-direction de la protection et de la
valorisation des espèces et de leurs milieux
Bureau de la faune et de la flore sauvages

Mr. LE PREFET
Préfecture des Bouches du Rhône
13282 MARSEILLE CEDEX 20

Référence : 13/840/TRANSMISPREF
Vos réf. : SBEP-N°2013
Affaire suivie par :
Simone RENAULT/ Benoît THIEBOT 01 40 81 35 39
Tél. : 01 40 81 35 45 – Fax : 01 40 81 75 41
Mél : simone.renault@developpement-durable.gouv.fr

**Bordereau de transmission au Préfet
d'un avis du Conseil national de la protection de la nature sur une demande de dérogation portant
sur une (des) espèce(s) soumise(s) au titre 1^{er} du livre IV du code de l'environnement**

Je vous prie de trouver ci-joint, l'avis du Conseil national de la protection de la nature sur la demande d'autorisation ci-après. Pour me permettre de fournir un compte-rendu au dit Conseil, je vous remercie de me faire parvenir une copie de votre décision.

Nom ou dénomination et forme juridique du demandeur de l'autorisation	SAS Centrale photovoltaïque de Font de Leu
Nom du (ou des) mandataire(s)	Yvon ANDRE
Adresse	Cœur défense - Tour B -100 esplanade du général de Gaulle
Code postal-Commune	92932 Paris La Défense cedex

Activité demandée :
DESTRUCTION DE SPECIMENS-
DESTRUCTION, ALTERATION, DEGRADATION
aires de repos ou sites de reproduction
novembre 2013 à février 2014

	Lieu de réalisation de l'activité (lieu de départ s'il s'agit de transport)	Lieu d'arrivée (s'il s'agit de transport)
Nom	Pélissanne, Berre l'Etang, Saint-Chamas, Lançon-Provence	
Adresse	BOUCHES-DU-RHÔNE	

Spécimen : LES SPECIMENS VIVANTS

DE L'ESPECE (NOM SCIENTIFIQUE)	(NOM COMMUN)	QUANTITE	DESCRIPTION
toutes les espèces de reptiles et d'oiseaux mentionnées sur les documents CERFA correspondants du présent dossier dont <i>Tetrax tetrax</i> (Outarde canepetière)		les quantités et surfaces mentionnées sur les documents CERFA correspondants du présent dossier	Création d'une centrale photovoltaïque à Font de Leu

L'inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire

Jacques WINTERGERST

Copie à : DREAL Provence-Alpes-Côte d'azur
Service Biodiversité, Eau et Paysages
CS 80065 Allée Louis Philibert
13182 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 5



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

 MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
 ET DE L'ÉNERGIE

 Direction de l'Eau et de la Biodiversité
 Sous-direction de la protection et de la
 valorisation des espèces et de leurs milieux
 Bureau de la faune et de la flore sauvages

Paris, le 28 octobre 2013

Monsieur Michel ECHAUBARD

 Référence : 13/840/EXP
 Affaire suivie par :
 Simone RENAULT
 Tel. : 01 40 81 35 48 – Fax : 01 40 81 75 41
 Mél : simone.renault@developpement-durable.gouv.fr

 Bordereau de transmission pour avis
 du Conseil national de la protection de la nature sur une demande de dérogation portant sur une
 (des) espèce(s) soumise(s) au titre 1^{er} du livre IV du code de l'environnement

 Je vous prie de trouver ci-joint, pour avis du Conseil national de la protection de la nature, la
 demande d'autorisation ci-après :

Nom ou dénomination et forme juridique du demandeur de l'autorisation	SAS Centrale photovoltaïque de Font de Leu
Nom du (ou des) mandataire(s)	Yvon ANDRE
Adresse	Cœur défense - Tour B -100 esplanade du général de Gaulle
Code postal-Commune	92932 Paris La Défense cedex

Activité demandée :

 DESTRUCTION DE SPECIMENS-
 DESTRUCTION, ALTERATION, DEGRADATION
 aires de repos ou sites de reproduction
 novembre 2013 à février 2014

	Lieu de réalisation de l'activité (lieu de départ s'il s'agit de transport)	Lieu d'arrivée (s'il s'agit de transport)
Nom	Pélissanne, Berre l'Etang, Saint-Chamas, Lançon-Provence	
Adresse	BOUCHES-DU-RHÔNE	

Spécimen : LES SPECIMENS VIVANTS

DE L'ESPECE (NOM SCIENTIFIQUE)	(NOM COMMUN)	QUANTITE	DESCRIPTION
toutes les espèces de reptiles et d'oiseaux mentionnées sur les documents CERFA correspondants du présent dossier dont <i>Tetrax tetrax</i> (Outarde canepetière)		les quantités et surfaces mentionnées sur les documents CERFA correspondants du présent dossier	Création d'une centrale photovoltaïque à Font de Leu

VOIR AVIS CI JOINT

AVIS DE L'EXPERT DELEGUE DU CNPN :			
Favorable :	<input type="checkbox"/>	Favorable sous conditions	<input type="checkbox"/>
		Défavorable	<input checked="" type="checkbox"/>
Fait le :	Signature :		
	11 Novembre 2013		

Grande Arche Paroi Sud – 92055 La Défense cédex

Tél. : 01.40.81.21.22 - www.developpement-durable.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction de l'Eau et de la Biodiversité
Sous-direction de la protection et de la
valorisation des espèces et de leurs milieux
Bureau de la faune et de la flore sauvages

Paris, le 28 octobre 2013

Monsieur Michel ECHAUBARD

Référence : 13/840/EXP
Affaire suivie par :
Simone RENAULT
Tel. : 01 40 81 35 48 – Fax : 01 40 81 75 41
Mél : simone.renault@developpement-durable.gouv.fr

**Bordereau de transmission pour avis
du Conseil national de la protection de la nature sur une demande de dérogation portant sur une
(des) espèce(s) soumise(s) au titre 1^{er} du livre IV du code de l'environnement**

MOTIVATION DE L'AVIS OU CONDITIONS :

Avis défavorable (11.11.2013)

Dans le secteur d'études du projet 92 espèces d'oiseaux, 16 espèces de Chiroptères, 4 espèces d'amphibiens, 6 espèces de Reptiles ont été identifiées (pour les invertébrés, aucune espèce protégée n'a été mise en évidence mais les dates d'inventaire étaient peu favorables pour leur identification), soit 118 espèces animales protégées démontrant la richesse biologique du milieu. Après la mise en œuvre des mesures de réduction d'impact, le pétitionnaire considère qu'un impact résiduel subsiste sur 2 espèces de reptiles (Psammodrome d'Edwards et Seps strié) et 6 espèces d'oiseaux dont l'Outarde canepetière et l'Aigle de Bonelli.

Ces deux espèces sont inscrites sur la liste rouge des espèces d'oiseaux menacés de France et font l'objet d'un Plan national d'Action.

Or le projet se situe au cœur de la ZPS n° FR9310069 « Garrigues de Lançon », ayant pour but en particulier la protection d'un des derniers lieux de nidification de l'Outarde canepetière dans les Bouches du Rhône. Deux autres sites de reproduction de l'Outarde sont reconnus dans le secteur mais situés sur des aéroports et donc très menacés dans le cadre de la sécurité aérienne sur les aéroports (comme le montre la destruction de dizaines d'outardes sur l'aéroport de Marseille-Marignane en début d'année). Dans le cadre de la réflexion globale sur la gestion de l'outarde sur ces aéroports, des recherches sont entreprises pour trouver des sites voisins susceptibles d'accueillir ces populations risquant d'être éliminées. Or, le projet va impacter un de ces sites possibles de report des populations, site reconnu puisque classé en ZPS.

Le projet aura donc un effet négatif certain sur l'état de conservation de la population d'Outarde canepetière dans la région et ne peut donc être accepté car contraire aux conditions de délivrance de dérogation à la protection d'espèces animales protégées définies par l'article L 411-2 du code de l'environnement.

Pour l'Aigle de Bonelli, un des oiseaux le plus menacé de disparition en France, le projet réduit le territoire de chasse d'un couple dont la situation est déjà précaire et diminuera donc ces chances de survie.

Il est regrettable que d'autres solutions n'aient pas été recherchées, en dehors de l'installation de ce projet dans cette ZPS, qui a justement pour but principal de constituer une zone de protection pour ces deux espèces, dans le cadre des engagements de la France dans le cadre de la mise en œuvre des Directives européennes Habitat et Oiseaux.

AVIS DE L'EXPERT DELEGUE DU CNPN :

Favorable : Favorable sous conditions Défavorable

Fait le :

Signature :

11 Novembre 2013